

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE VENDREDI 5 JUIN 2026 à 19 heures 30

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :

BAVUZ ST	MADRIGAL N	MOLINIER F
BERLIOZ G	FOLLIET MC	PUJOS T
CAPITAN R	CONTEDDI M	FRECHET C
BOURLOIS A	BANDET M	

ABSENT EXCUSE : GRABOWSKI C – KERHERVE P (Pouvoir à BOURLOIS A) – DOUSSET M (Pouvoir à CAPITAN R) – ROUBINEAU M-F (Pouvoir à BANDET M)

SECRETAIRES DE SEANCE : FOLLIET Marie-Christine

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et sera donc affiché sur le site de la commune.

.....
SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VIRIGNIN

Dans le cadre de ses activités, l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Virignin a sollicité auprès de la commune de VIRIGNIN, une aide financière de 750 euros.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Mme le Maire qui comporte la réalisation effective et conforme d'un programme, les projets de réalisation, les ressources propres de l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, à 12 votes POUR, M. BANDET et M. BOURLOIS n'ayant pas pris part au vote :

- **D'ACCORDER** à l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Virignin une subvention de 750 euros pour les activités à venir. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES MOTARDS DU BAS BUGÉY

Dans le cadre de ses activités, l'association Les motards du Bas Bugey a sollicité auprès de la commune de VIRIGNIN, une aide financière de 1000 euros.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Mme le Maire qui comporte la réalisation effective et conforme d'un programme, les projets de réalisation, les ressources propres de l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, à 14 votes POUR :

- **D'ACCORDER** à l'association Les motards du Bas Bugey une subvention de 750 euros pour les activités à venir. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA SOCIETE DE CHASSE BRENS-VIRIGNIN

Dans le cadre de ses activités, l'association La société de chasse Brens-Virignin a sollicité auprès de la commune de VIRIGNIN, une aide financière de 500 euros.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Mme le Maire qui comporte la réalisation effective et conforme d'un programme, les projets de réalisation, les ressources propres de l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, à 14 votes POUR :

- **D'ACCORDER** à l'association La société de chasse Brens-Virignin une subvention de 500 euros pour les activités à venir. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES PETITS LUTINS DE VIRIGNIN

Dans le cadre de ses activités, l'association Les petits lutins de Virignin a sollicité auprès de la commune de VIRIGNIN, une aide financière de 1 500 euros.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Mme le Maire qui comporte la réalisation effective et conforme d'un programme, les projets de réalisation, les ressources propres de l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, à 14 votes POUR :

- **D'ACCORDER** à l'association Les petits lutins de Virignin une subvention de 1 500 euros pour les activités à venir. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION AVIRON BUGHEY HAUT RHÔNE

Dans le cadre de ses activités, l'association Aviron Bugey Haut Rhône a sollicité auprès de la commune de VIRIGNIN, une aide financière de 1 500 euros.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Mme le Maire qui comporte la réalisation effective et conforme d'un programme, les projets de réalisation, les ressources propres de l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, à 14 votes POUR :

- **D'ACCORDER** à l'association Aviron Bugey Haut Rhône une subvention de 1 500 euros pour les activités à venir. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ZUMB'ATTITUDE

Dans le cadre de ses activités, l'association Zumb'attitude a sollicité auprès de la commune de VIRIGNIN, une aide financière de 700 euros.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Mme le Maire qui comporte la réalisation effective et conforme d'un programme, les projets de réalisation, les ressources propres de l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, à 14 votes POUR :

- **D'ACCORDER** à l'association Zumb'attitude une subvention de 500 euros pour les activités à venir. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE SOU DES ECOLES DE VIRIGNIN

Dans le cadre de ses activités, l'association Le sou des écoles de Virignin a sollicité auprès de la commune de VIRIGNIN, une aide financière de 1 500 euros.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Mme le Maire qui comporte la réalisation effective et conforme d'un programme, les projets de réalisation, les ressources propres de l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, à 10 votes POUR, Mmes CONTEDDI et DOUSSET et MM. BOURLOIS et CAPITAN n'ont pas pris part au vote :

- **D'ACCORDER** à l'association Le sou des écoles de Virignin une subvention de 1 500 euros pour les activités à venir. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE COMITE DES FETES DE VIRIGNIN

Dans le cadre de ses activités, l'association Le comité des fêtes de Virignin a sollicité auprès de la commune de VIRIGNIN, une aide financière de 1 500 euros.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Mme le Maire de création d'une association, les projets de réalisation.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, à 10 votes POUR, Mme CONTEDDI et MM. BOURLOIS, CAPITAN et KERHERVE n'ont pas pris part au vote :

- **D'ACCORDER** à l'association Le comité des fêtes de Virignin une subvention de 1 500 euros pour les activités à venir. Cette dépense sera imputée au chapitre 65748.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

TARIFS 2026

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs actuels de la commune.

➤ **CIMETIERE DE VIRIGNIN :**

- Case de columbarium 15 ans : 330 euros
- Case de columbarium 30 ans : 495 euros
- Concession de terrain 15 ans : 66 €/m²
- Concession de terrain 30 ans : 110 €/m²
- Concession de terrain 50 ans : 165 €/m²

➤ **LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

Madame le Maire explique que les demandes de location pour un jour le week-end sont de plus en plus nombreuses. Il est trop difficile de gérer 2 locations sur un week-end afin de remettre les clefs dans de bonnes conditions pour les locataires. Mme le Maire propose de supprimer la possibilité de louer la salle des fêtes qu'un seul jour sur les week-ends et de mettre le prix de la location pour une journée sur un jour férié à 200 € soit au même tarif que le prix d'une journée sur le week-end.

Madame le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération n°D-2023-34 et propose la récapitulation suivante :

HABITANTS VIRIGNIN 1 JOUR SEMAINE	80,00 €
HABITANTS VIRIGNIN 1 JOUR FÉRIÉ	200,00 €
HABITANTS VIRIGNIN 2 JOURS W.E	300,00 €
ASSOCIATIONS VIRIGNIN 1 FOIS/ AN	GRATUIT
ASSOCIATIONS VIRIGNIN EN SEMAINE	40,00 €
ASSOCIATIONS DE VIRIGNIN W.E	70,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES COMMUNE 1 JOUR SEMAINE	150,00€
ASSOCIATIONS EXTERIEURES COMMUNE 2 JOUR W-E	500,00€
EXTERIEURS 1 JOUR SEMAINE	500,00 €
EXTERIEURS 2 JOURS W.E	700,00 €
LOCATION A BUT LUCRATIF (ASSOCIATIONS EXTERIEURES OU ENTREPRISES) 1 JOUR	650,00 €
LOCATION A BUT LUCRATIF (ASSOCIATIONS EXTERIEURES OU ENTREPRISES) 2 JOURS W-E	1100,00 €
LOCATION VAISSELLE	50,00 €
NETTOYAGE MAL RÉALISÉ	200,00 €
NON REMISE DES CLEFS A TEMPS	50,00 € / jour
CAUTION	2000,00 €

Ainsi que les tarifs de remplacement de la vaisselle et de matériel :

▪ Pot à Eau	4,00 €
▪ Assiette	3,00 €
▪ Assiette à dessert	3,00 €
▪ Verre ballon	2,00 €
▪ Coupe	2,00 €
▪ Tasse	2,00 €
▪ Petite cuillère	2,00 €
▪ Grande cuillère	2,00 €
▪ Fourchette	2,00 €
▪ Couteau	3,00 €
▪ Saladier	5,00 €
▪ Tire-bouchon	3,00 €
▪ Planche à découper	40,00 €
▪ Corbeille	7,00 €
▪ Micro-ondes	200,00 €
▪ Percolateur	200,00 €
▪ Table	100,00 €

- Chaise 100,00€
- Mange-debout 100,00€

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE :

– **APPROUVE** les propositions faites

DELEGATION DE SIGNATURE A UN ELU EN VERTU DE L'ARTICLE L.422-7 DU CODE DE L'URBANISME

Madame le Maire ayant quitté la salle des délibérations, elle n'a pas pris part au vote et n'a pas fait valoir le pouvoir qui lui a été donné.

Monsieur Gilles BERLIOZ adjoint en charge de l'urbanisme, expose au Conseil Municipal que si Madame Stéphanie BAVUZ, Maire, doit déposer des demandes d'urbanisme durant son mandat, elle ne pourra pas signer les documents inerrants à ces demandes selon l'article L422-7 du code de l'urbanisme.

Il donne lecture de l'article L422-7 du code de l'urbanisme, qui indique que :

Art L422-7

Créé par Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 - art. 15 JORF 9 décembre 2005 en vigueur le 1er octobre 2007

Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il est encore précisé qu'une délégation de signature du maire à l'un de ses adjoints ne saurait suffire à rendre ce dernier compétent pour signer ledit arrêté (Conseil d'état 26 février 2001), Monsieur Gilles BERLIOZ indique qu'en conséquence il est nécessaire de désigner expressément un membre du conseil municipal afin de signer ces actes d'autorisation.

Il invite donc le conseil municipal à désigner en son sein, un élu afin de prendre les décisions concernant les demandes d'urbanisme déposées par Madame le Maire au cours de son mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A 12 VOTES POUR ET 1

ABSTENTION (M. BANDET) :

- **Désigne** Marcel BANDET
- **Dit que** la présente délibération sera transmise à :
 - Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Belley au titre du contrôle de légalité
 - Madame la responsable du service urbanisme de la communauté de communes Bugey Sud pour application.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame Stéphanie BAVUZ, Maire, explique au Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La CCID est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 délégués titulaires et de 6 délégués suppléants. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Mme le Maire indique que le conseil doit dresser une liste composée de 12 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires ainsi qu'une liste de 12 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne et avoir 18 ans au moins.

- Jouir de leurs droits civils et être familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.
- Être inscrit aux rôles des contributions directes locales dans la commune (taxes foncière ou habitation ou cotisation foncières des entreprises).

La liste sera transmise au Directeur Départemental des finances publiques qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la Commune :

Proposition de commissaires titulaires domiciliés sur la Commune.

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE NAISSANCE	IMPOSITIONS
Mme	FOLLIET	MARIE-CHRISTINE	127 CHEMIN DU RHONE-01300 VIRIGNIN	23/04/58	TH + TF
M.	ARMAND	JEAN-MICHEL	288 AVENUE DE SAVOIE-01300 VIRIGNIN	16/06/44	TH + TF
M.	BERLIOZ	GILLES	111 CHEMIN DU RHONE-01300 VIRIGNIN	07/04/76	TH + TF
M.	GARDONI	MARC	7 IMP DE LA FONTAINE-01300 VIRIGNIN	13/07/53	TH + TF
M.	BANDET	MARCEL	202 AVENUE DE SAVOIE-01300 VIRIGNIN	20/02/56	TH + TF
Mme	GRABOWSKI	CATHERINE	370 RUE DE LASSIGNIEU-01300 VIRIGNIN	04/11/62	TH + TF
M.	BLANC	JEAN-PAUL	355 RUE DU SAUGEY-01300 VIRIGNIN	27/07/51	TH + TF
M.	DEMOMENT	STEPHANE	37 RUE DU COMMERCE-01300 VIRIGNIN	12/10/71	TH + TF
Mme	COSTE	CHRISTINE	282 RUE DU VILLAGE-01300 VIRIGNIN	28/03/58	TH + TF
M.	BEL	JEAN-FRANCOIS	431 RUE DU MOLLARD-01300 VIRIGNIN	14/06/72	TH + TF

M.	TESSIER	GILLES	368 CHEMIN DE MONTARFIER-01300 VIRIGNIN	31/12/65	TH + TF
M.	BERLIOZ	JEAN	85 CHEMIN DU RHONE-01300 VIRIGNIN	20/08/43	TH + TF

Proposition de commissaires suppléants domiciliés au sein de la commune

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE NAISSANCE	IMPOSITIONS
M.	CUSSET	YVES	430 AVENUE DU BUGEY-01300 VIRIGNIN	09/05/65	TH + TF
M.	RAMET	JEAN-MARIE	202 RUE DU SAUGEY-01300 VIRIGNIN	18/02/54	TH + TF
Mme	CHAUVIREY	MARIE-ANGE	71 RUE DES CHAMPAGNES-01300 VIRIGNIN	04/02/61	TH + TF
Mme	FRECHET	CRISTEL	704 ROUTE DE LYON-01300 VIRIGNIN	07/07/88	TH + TF
M.	BOURLOIS	ANTOINE	710 RUE DU VILLAGE-01300 VIRIGNIN	13/07/05	TH + TF
Mme	CONTEDDI	MARINA	50 IMPASSE DU DERUPT-01300 VIRIGNIN	09/01/87	TH + TF
M.	CAPITAN	RAPHAËL	470 RUE DU VILLAGE-01300 VIRIGNIN	12/05/78	TH + TF
M.	KERHERVE	PHILIPPE	439 AVENUE DU BUGEY-01300 VIRIGNIN	21/08/78	TH + TF
Mme	MOLINIER	FLORENCE	22 RUE DES LILAS-01300 VIRIGNIN	06/09/69	TH + TF
Mme	DOUSSET	MAUD	159 RUE DU SAUGEY-01300 VIRIGNIN	19/02/82	TH + TF
M.	MADRIGAL	NICOLAS	255 CHEMIN DU FORT-01300 VIRIGNIN	17/05/75	TH + TF
Mme	ROUBINEAU	MARIE-RANCE	90 CHEMIN DU FORT-01300 VIRIGNIN	14/01/66	TH + TF

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** ces propositions.
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley.

DENOMINATION DE VOIE CREE DANS LA ZONE DE LA RIVOIRE

VU la délibération n° 23-2003 du Conseil Municipal approuvant la mise en place d'une dénomination des voies et numérotation des propriétés sur l'ensemble de la Commune de Virignin,

CONSIDERANT qu'il y a également lieu de procéder à la dénomination d'une voirie desservant une habitation située sur la commune de Virignin.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, à L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la dénomination ci-dessous proposée :

- Chemin du Vernucle pour la voie allant de la rue Charles Désirée Bigot et qui rejoint la Rue Denis Papin.

Et située sur les plans annexés à la présente délibération.

- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR LE REGIME INDEMNITE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSSEP)

Monsieur MADRIGAL Nicolas 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal

Qu'au vu de l'augmentation du coût de la vie, le RIFSSEP et le CIA seront versées avec les modifications suivantes par rapport à la délibération du 29 novembre 2022 à savoir :

Montants de référence et montant de base annuel

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
Groupe 1	Responsabilité d'une direction ou d'un service Fonctions de coordination ou de pilotage
Groupe 2	Encadrement de proximité
Groupe 3	Emplois nécessitant une qualification ou une expertise particulière

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient fixés à :

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe A 1	3400 €	De 0€ à 1260€
Groupe C1	2600 €	De 0€ à 1260€
Groupe C2	2000 €	De 0€ à 1260€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, A 13 VOTES POUR :

(Mme le Maire ne prend pas part au vote)

- **DE VERSER** mensuellement l'IFSE selon tableau ci-dessus.
- **DE VERSER** chaque année avec le salaire du mois de janvier, à l'issu des entretiens individuels, le CIA qui sera compris entre 0 et 1260€ pour les groupes A1, C1 et C2.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par les agents de la commune de VIRIGNIN dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **DE PREVOIR ET D'INSCRIE** au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mme Le Maire informe le conseil municipal que les commissions communautaires sont ouvertes à tous les conseillers municipaux (maximum un conseiller municipal par commission). Les conseillers inscrits sont :
 - Commission tourisme, patrimoine et culture : Marina CONTEDDI
 - Commission économie, stratégie foncière, emploi et formation : Florence MOLINIER
 - Commission finances, gouvernance et mutualisation : Nicolas MADRIGAL
 - Commission politiques sociales et de santé : Marie-Christine FOLLIET
 - Commission infrastructures : Nicolas MADRIGAL
 - Commission planification, urbanisme et habitat : Marcel BANDET
 - Commission mobilité : Marie-Christine FOLLIET

- Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'elle sera présente aux commissions suivantes :

- Commission tourisme, patrimoine et culture
- Commission économie, stratégie foncière, emploi et formation
- Commission infrastructures

Elle est également déléguée titulaire de la Communauté de communes Bugey Sud pour l'EPF de l'Ain.

- Mme Le Maire informe que les travaux rue du Village ont repris depuis début juin jusqu'à début août entre la rue du commerce et la rue de l'église (courrier distribué dans chaque boîte aux lettres) :

- Reprise du réseau d'eau pluviale
- Mise en eau de la nouvelle conduite
- Bascule définitive des branchements eau sur la nouvelle conduite
- Reprise de certains branchements assainissement
- Réalisation des essais de réception sur les ouvrages neufs

- Mme Le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'installation de deux bornes électriques sur la place de la liberté. Des consultations sont en cours.

- Mme Le Maire informe le conseil municipal que les études définitives des travaux d'enfouissement des réseaux secs sont terminées et ont été envoyées au SIEA pour validation.

- Mme Le Maire informe que dans le cadre du programme d'entretien de son réseau routier, le Département de l'Ain va engager des travaux sur la RD 1504 du 20/07 au 28/07 du rond-point jusqu'au carrefour de Lassignieu. Ces travaux consistent au renouvellement de la couche de roulement en enrobé. Ils seront réalisés par l'entreprise Spie Batignolles et se dérouleront sous route barrée (2 jours) déviation avec réouverture de la chaussée possible, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

• M. Madrigal Nicolas 1er adjoint a expliqué ce qu'est le programme "Village d'avenir" dans lequel la municipalité s'est engagée suite à des entretiens avec Mme Myriam GABRIEL chargée de mission auprès de la préfecture : *Pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire, Villages d'avenir accompagne des communes rurales au sens de l'INSEE et de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Communes accompagnées en Bugey Sud :*

- Ceyzérieu
- Flaxieu
- Parves et Nattages
- Polliou
- Valromey-sur-Séran

Dans ce cadre, grâce à l'intérêt de notre dossier et à nos projets pour la commune, nous avons signé une convention avec l'ANCT qui va financer pour nous une étude complète de ces projets (valeur : 25000€ TTC) nommée "de « **requalification et programmation du cœur de bourg de Virignin** ».

- Prochaine réunion commission travaux le 10/06/2026 à 19h30
- Prochaine réunion commissions finances et projets le 17/06/2026 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La secrétaire de séance,

Marie-Christine FOLLIET



Le Maire,

Stéphanie BAVUZ

